

Latitude 21

Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

----- Latitude 21 - Rue du Château 19 - 2000 Neuchâtel -----



Justice

Dignité humaine

Respect des cultures

Protection de l'environnement

Une force de propositions et d'actions

Un réseau de partenaires neuchâtelois

**Pour un engagement commun dans la coopération
au développement**

Proposition de partenariat avec les communes

www.latitude21.ch

Un engagement commun dans la coopération au développement



La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992 et le programme d'action qui en est découlé, l'Agenda 21, ont constitué le point de départ de partenariats renforcés entre tous les acteurs de la société en vue de la réalisation d'un développement global durable. L'Agenda 21 définit comme objectif à long terme l'accès à des moyens d'existence durables pour tous par une gestion durable des ressources. Pour les pays en développement, ces objectifs ont été réitérés par la Communauté internationale lors du Sommet du Millénaire et définis comme objectifs mesurables dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La réalisation des objectifs de l'Agenda 21 et du Millénaire du développement dépend de l'engagement de l'ensemble des acteurs sociaux, pouvoirs publics et représentants de la société civile.

Dans le canton de Neuchâtel la population est également très active. Les médias présentent fréquemment de nouveaux projets lancés par des habitants du canton.



COOPÉRATION INTERNATIONALE

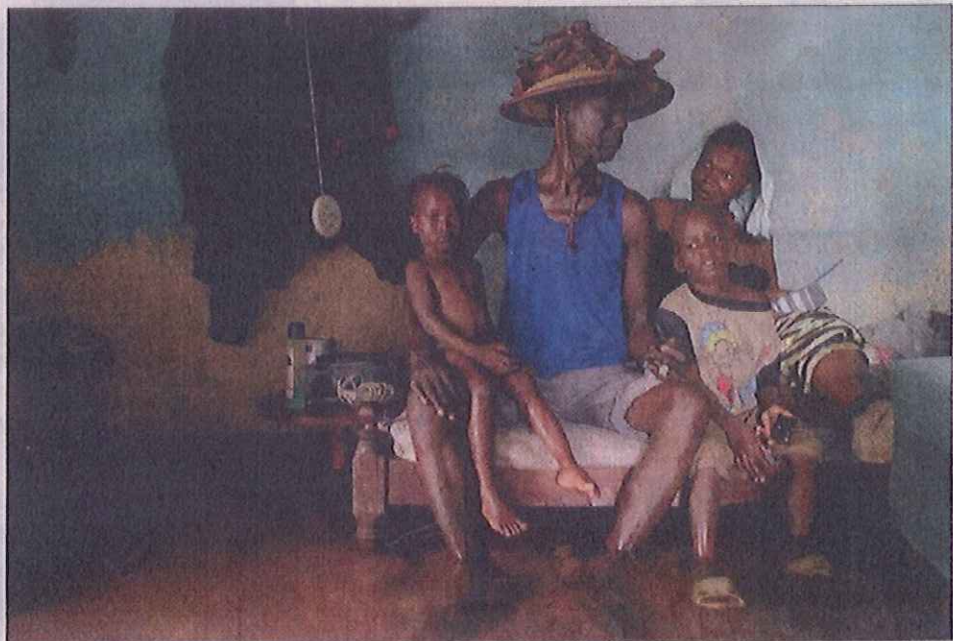
L'Etat veut garantir l'aide humanitaire dans une loi

Le Conseil d'Etat souhaite ancrer le principe de la solidarité internationale dans une loi. Le Grand Conseil dira mardi s'il accepte cette nouvelle législation. Pour les ONG neuchâtelaises, cet outil pourrait doper les montants alloués par le canton à l'aide humanitaire. Mais jusqu'à un certain point, car l'Etat fixe un plafond à ne pas dépasser.

VIRGINIE GIROUD

En 2005, le montant versé par l'Etat à l'aide au développement est amputé de 10% en raison de restrictions budgétaires. Au final, il s'élève à 238 500 francs. En 2006, rebelote: le canton taille encore dans les subventions, et laisse une aide de 184 000 fr.

Le comité d'action Notre Jeune Fédéral (NJF) se trouve alors dans l'embarras, et les or-



SÉCURITÉ? Vingt-deux ONG sont actives dans le canton et interviennent dans de nombreux pays, dont le Sénégal (photo). La nouvelle loi cantonale leur garantira une écoute des autorités.

(KEYSTONE)

Les collectivités publiques s'engagent en faveur du développement durable et de la solidarité internationale.

Les autorités cantonales ont en effet décidé d'être partie prenante dans la coopération internationale. La loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement – votée le 18 mars 2008 par le Grand Conseil – fixe le principe et le cadre de la collaboration cantonale et intercantonale en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement. Il s'agit d'un signe concret de la prise de conscience actuelle sur la nécessité de participer activement à la résolution des problèmes globaux – sociaux, économiques, écologiques – qui requiert une coopération internationale accrue.

Les communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre du développement durable. En 2007, les contributions des communes suisses à l'aide publique au développement représentaient 12.2 millions de francs. Plusieurs communes neuchâtelaises sont déjà engagées dans différentes actions de coopération internationale à travers le financement d'organisations, de projets ou à travers des jumelages. *Latitude 21* souhaite s'associer à ces efforts !

***Latitude 21* a été créée dans le but d'améliorer la coordination des initiatives de coopération au développement dans le canton de Neuchâtel ainsi que la qualité des projets soutenus par les collectivités publiques.**

Latitude 21, un partenaire qualité dans le canton de Neuchâtel

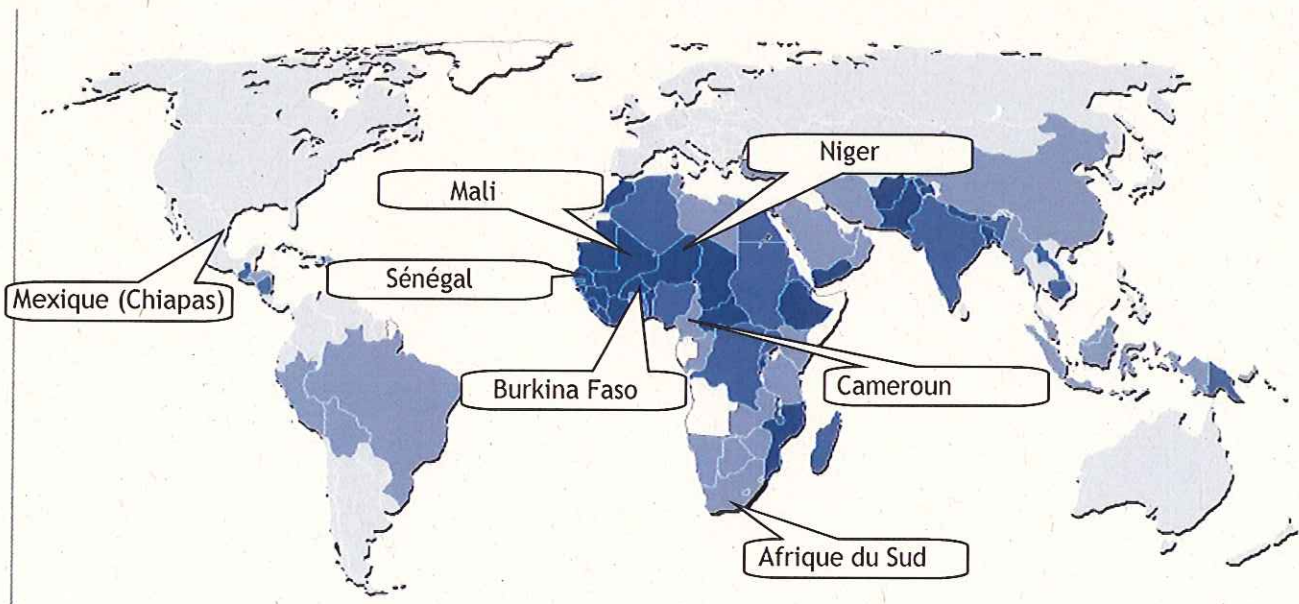


Créée le 20 octobre 2008, *Latitude 21*, fédération neuchâteloise de coopération au développement, concrétise la loi que le Grand Conseil a votée le 18 mars 2008. *Latitude 21* a été créée par sept associations: *Notre Jeûne Fédéral*, le *Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS-Suisse)*, *Médecins du Monde-Suisse*, *IMBEWU-Suisse*, *Abir*, *Jethro* et *Mail-Mali*. En 2009, elle a accueilli une nouvelle association membre : *REA Cameroun* (voir annexe 3).

Latitude 21 a pour but de contribuer à la définition de stratégies et à la mise en oeuvre coordonnée de projets en matière de coopération au développement. *Latitude 21* poursuit notamment ce but en:

- favorisant dans le monde un développement partenarial fondé sur la justice, la dignité humaine, le respect des cultures et de l'environnement;
- regroupant les acteurs neuchâtelois de la coopération au développement;
- développant au niveau stratégique des partenariats forts avec les collectivités publiques et des partenaires privés;
- encourageant un accroissement de l'aide publique au développement;
- veillant à la qualité des projets qu'elle soutient;
- informant le public neuchâtelois sur la problématique du développement.

Les associations actuellement membres de *Latitude 21* sont actives à travers le monde...



Carte des projets soutenus par Latitude 21 en 2009

***Latitude 21* n'est pas une nouvelle ONG mais une association faitière qui regroupe des associations neuchâteloises actives dans le domaine de la coopération internationale au développement.**

Le fonctionnement de *Latitude 21* est assuré par un Conseil de neuf membres et par une Secrétaire générale (taux d'activité de 40%) ainsi que par trois commissions :

- La **Commission technique** évalue les projets sur le plan technique et examine les rapports de suivi lorsque les projets sont soutenus par la fédération.
- La **Commission de suivi financier** examine les rapports financiers des projets financés et supervise la gestion financière de *Latitude 21*.
- La **Commission d'information et de communication** développe des actions d'information et de sensibilisation à l'attention de la population neuchâteloise.

Les membres du Conseil et des Commissions travaillent tous à titre bénévole.

Quelques chiffres ?

- Une contribution de l'Etat de Neuchâtel de CHF 245'000.- en 2010.
- Une contribution d'appui institutionnel d'un tiers des frais de secrétariat de *Latitude 21* de la part de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC).
- 14% de frais administratifs prélevé sur chaque projet soutenu (ce montant est réparti entre l'association qui met le projet en œuvre et *Latitude 21*).
- Des contributions à hauteur de CHF 230'000.- pour soutenir des projets des associations membres en 2009.
- 11 bénévoles impliqués dans les différentes instances de *Latitude 21*.
- 230 ONG représentées par le Fédéréseau, réseau des fédérations fédérations des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

A travers la collaboration avec *Latitude 21*, chaque contribution de collectivité publique neuchâteloise peut avoir un effet de levier important. En effet, la Confédération dispose d'un mécanisme de financement permettant de compléter les montants mis à disposition par les collectivités publiques cantonales. Ce mécanisme fonctionne déjà dans d'autres cantons et *Latitude 21* souhaite solliciter son application dans le Canton de Neuchâtel pour les années à venir. **Une contribution, même modeste, permet ainsi un soutien concret à une initiative locale.**



Groupe d'enfants dans une école soutenue par l'Association Mail-Mali.

Un partenariat construit sur l'échange



Esprit du partenariat

Latitude 21 souhaite se mettre à disposition des communes neuchâtelaises afin de les aider – selon leurs souhaits et priorités – à mener leurs activités de coopération internationale de manière coordonnée et sur le moyen terme. En devenant l'interlocuteur privilégié des communes pour le choix et le suivi de leurs projets de coopération au développement, *Latitude 21* peut offrir une garantie de qualité et des opportunités de valorisation des soutiens vis-à-vis du public neuchâtelais.

Sur une base de dialogue et d'échanges, nous proposons aux communes d'élaborer ensemble un partenariat sur mesure. Ce partenariat sera adapté en fonction de leurs ressources (financières et humaines), de leurs priorités d'action (géographiques ou thématiques) et de leurs collaborations actuelles (avec des acteurs menant des actions dans le domaine de la coopération internationale).



Session de sensibilisation et de formation sur la prévention de la tuberculose organisée par Médecins du Monde-Suisse pour les communautés indigènes du Chiapas au Mexique.

**Option 1 - Votre commune s'engage ou souhaite s'engager en faveur des populations dés-
héritées de la planète. Elle veut ainsi participer ou renforcer sa participation à l'effort des
collectivités publiques suisses grâce au soutien de projets validés par *Latitude 21*.**

- *Latitude 21* fournit à la commune un portefeuille de projets déjà validés par la Commission technique. Elle indique ses recommandations vis-à-vis des projets qui correspondent aux priorités de la commune.
- La commune sélectionne le projet qu'elle souhaite soutenir, le montant qu'elle souhaite octroyer et la durée de son implication. Elle reçoit une présentation détaillée du projet et verse alors la contribution prévue à *Latitude 21*.
- *Latitude 21* transfère 80% de la contribution de la commune à l'Association responsable de la mise en œuvre du projet concerné et signe un contrat avec cette Association.
- A la fin de chaque année, *Latitude 21* envoie à la commune le rapport et le décompte financier du projet, déjà analysé et validé. L'Association responsable de la mise en œuvre du projet reçoit alors les 20% restant du montant de la contribution. Sur demande de la commune, d'autres outils de communications sur le projet peuvent également être fournis.



**Option 2 - Votre commune privilégie une collaboration globale avec *Latitude 21* en tant
qu'organisme faitier neuchâtelois de confiance.**

- Une rencontre est organisée avec *Latitude 21* afin de définir un espace de collaboration et d'établir la politique, les critères et les attentes de chaque partie.
- Un contrat de prestations est établi entre la commune et *Latitude 21*. Ce contrat précisera le montant global annuel que la commune s'engage à verser et la durée de la collaboration.
- La commune reçoit le rapport annuel de *Latitude 21* avec les comptes préalablement audités par le Contrôle Cantonal des Finances. La commune reçoit également un rapport spécifique au contrat de prestation (qui peut mettre la priorité sur une zone géographique ou un domaine thématique).

**Option 3 - Votre commune soutient déjà des initiatives ou projets de développement
d'acteurs associatifs qui ne sont pas membres de *Latitude 21*, fédération neuchâteloise
de coopération au développement.**

- Vous pouvez alors encourager vos partenaires de la solidarité internationale - quelle que soit leur taille - à prendre contact avec *Latitude 21* en vue d'y adhérer.

Passer à l'action : les avantages



Un effort de coordination

Latitude 21 s'assure d'une cohérence et d'une pertinence générale entre les différentes initiatives de développement neuchâteloises. La fédération offre donc aux communes un éventail de projets dans divers pays, d'importance financière et sectorielle variées afin de répondre au mieux aux désirs exprimés. Elle limite ainsi la multiplication non coordonnée des demandes de financement et allège les tâches administratives des autorités. *Latitude 21* est à l'écoute des besoins et attentes des communes et des associations actives dans le canton de Neuchâtel. *Latitude 21* se positionne ainsi comme un réseau de soutien pour le tissu associatif neuchâtelois ouvert à l'accueil de nouveaux membres, selon un processus d'adhésion défini.

Une garantie qualité

Latitude 21 met ses compétences et ses ressources au service des pouvoirs publics dans le but d'obtenir des résultats plus efficaces auprès des bénéficiaires des projets de solidarité internationale. Les projets soutenus par *Latitude 21* ont été soumis auparavant à une **Commission technique** qui les examine sur la base de critères destinés à s'assurer de leur pertinence et de leur qualité. Cette Commission est formée d'experts qui travaillent de manière bénévole pour *Latitude 21*. Ils examinent chaque projet déposé et en assurent le suivi, jusqu'aux décomptes financiers. Ce mécanisme permet ainsi d'assurer une utilisation appropriée de l'argent public pour des actions de coopération au développement.

Un suivi qualitatif et financier

La fédération facilite le choix des pouvoirs publics et les décharge du travail d'expertise et du souci d'éventuels problèmes qui pourraient surgir au sein d'un projet. La **Commission technique**

assure le contrôle du suivi et de la bonne conduite des projets. La **Commission de suivi financier** contrôle les rapports et décomptes financiers. Les contrats de contributions signés avec les associations membres de *Latitude 21* prévoient le remboursement du montant de la contribution en cas de problème majeur au sein du projet. De plus, la fédération offre des formations et un suivi continu aux associations qui mènent des projets de développement afin d'en améliorer la qualité.



Au Burkina Faso, le CEAS met en oeuvre des projets d'agréoecologie pour les paysans locaux.

Une valorisation des actions

Latitude 21 informe et sensibilise les autorités et le public sur les enjeux de la coopération au développement et les projets soutenus. Elle fournit des informations de qualité sur l'emploi des ressources mises à disposition afin que les collectivités publiques puissent informer leurs contribuables des actions menées dans le domaine de la coopération.